

La politique en matière d'énergies propres est source de dissonances cognitives

TRIBUNE - Pour le chercheur Joël Fagot, développer les énergies renouvelables au mépris de la biodiversité crée un inconfort psychologique qui peut pousser à l'action militante

Nous pouvons collectivement adhérer au projet de remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables (EnR) pour limiter l'impact du changement climatique. Mais sommes-nous prêts à accepter une destruction des écosystèmes naturels pour soutenir la production d'EnR?

Le gouvernement ne semble pas hésiter sur la réponse à donner à cette question. Tout montre qu'il tente un passage en force pour favoriser la conversion d'espaces naturels en zones de production d'EnR. Ainsi, la loi du 10 mars 2023 impose à chaque commune de définir des zones de production d'énergies renouvelables. Les municipalités qui souhaitent protéger leurs espaces naturels n'ont pas la possibilité de délimiter des zones d'exclusion pour la production d'EnR, si d'autres zones, dites « d'accélération », ne sont pas proposées sur leur territoire. Un nouveau projet de décret, en cours d'évaluation, est actuellement porté par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Il vise à considérer que toute installation d'EnR au-delà d'une certaine puissance bénéficiera automatiquement du statut de raison impérieuse d'intérêt public majeur, ce qui facilitera leur développement sur des sites naturels en limitant les recours possibles.

L'attachement à la nature, à l'écologie et à la ruralité est un attracteur psychologique fort qui ne fait pas bon ménage avec l'idée d'une destruction des environnements naturels au motif de production d'une énergie décarbonée.

En 1957, Leon Festinger, un psychosociologue américain, a élaboré la théorie de la « dissonance cognitive ». Selon cette théorie, un état d'inconfort psychologique apparaît lorsque les attitudes d'un individu sont en contradiction avec ses pensées. Cet inconfort se manifeste de plus en plus par la montée des oppositions à la destruction des espaces naturels au profit d'une production d'EnR.

Les combats actuels contre l'implantation de panneaux photovoltaïques sur la montagne de Lure illustrent cette difficulté psychologique. Le 19 novembre 2023, près de 450 manifestants ont défilé face à la centrale solaire en construction dans la forêt de Cruis (Alpes-de-Haute-Provence), en opposition aux 17 hectares de déforestation et à la destruction d'espèces protégées sur le site. La grogne monte dans la région. On compte déjà une quinzaine de centrales solaires dans les environs immédiats de la montagne et une vingtaine en phase d'installation ou en projet. De 500 à 1 000 hectares de forêt ou de terres agricoles sont directement menacés de destruction par l'implantation de ces centrales dans la montagne de Lure, alors qu'il s'agit d'un site d'exception classé réserve de biosphère par l'Unesco.

Doit-on rester passif face à la destruction d'habitats naturels sur l'autel d'une politique de décarbonation de nos énergies ? Le psychologue Fritz Heider a développé, dans les années 1950, une théorie qui peut expliquer nos prises de décisions dans ce genre de situation. Pour ce chercheur,

DANS LA MONTAGNE DE LURE, ENTRE 500 ET 1 000 HECTARES DE FORÊT OU DE TERRES AGRICOLES SONT MENACÉS PAR L'IMPLANTATION DE CENTRALES SOLAIRES

nos décisions sont soumises à un souci de « cohérence cognitive ». Dans une situation de conflit entre plusieurs représentations mentales incompatibles, comme l'idée de rester passif face à une déforestation protégée par les forces de l'ordre ou de s'y opposer par des actions militantes, nous aurions tendance à choisir des actions qui réduisent au mieux les conflits internes, même si ces comportements peuvent entraîner des conséquences négatives pour l'individu qui les produit.

Le 5 décembre 2023, deux militantes du collectif Elzeard, Lure en résistance ont été auditionnées par le tribunal de Digne-les-Bains dans une procédure de comparution immédiate pour s'être couchées devant les bulldozers de la multinationale canadienne Boralex, qui construit la centrale de Cruis. Ces militantes ne sont pas des délinquantes. Il s'agit de deux citoyennes de 60 ans et de

72 ans, parfaitement intégrées dans la société, à l'image des autres militantes du collectif – ce sont surtout des femmes ! – également engagées dans ce combat emblématique.

Confrontées à un conflit de représentations internes, les deux prévenues ont fait le choix de passer à l'action, malgré les risques encourus, mais en se limitant à une opposition non violente conforme à leurs valeurs citoyennes. Elles justifient leurs actions par la loi constitutionnelle du 1^{er} mars 2005 relative à la Charte de l'environnement, selon laquelle « toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement ». Leur jugement a été mis en délibéré au 25 janvier.

Quelles conclusions tirer de cette situation ? Les politiques de développement des EnR doivent avoir du sens pour être acceptées socialement, mais les signaux envoyés par le gouvernement sont aujourd'hui incohérents et contradictoires. Il affiche une posture écologique, par exemple avec une participation active à la COP28, mais impose des actions qui n'ont rien d'écologiques, dans un passage en force à la saveur antidémocratique. Cette politique est source de dissonance, et donc d'opposition. Une autre démarche, sensée, est nécessaire si l'on veut s'éviter des oppositions militantes comme celle en cours sur la montagne de Lure. ■

¶ **Joël Fagot**, directeur de recherche en sciences cognitives rattaché au CNRS et à l'université d'Aix-Marseille